



N° 8716-2023/1-ACTS/DDET

Date du : 18 janvier 2023

Rapport de présentation

OBJET : Délibération approuvant le protocole d'accord entre la province Sud, l'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE) et la SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM).

PJ : - un projet de délibération,
- un logigramme.

La gestion administrative et financière du Fonds de garantie de la province Sud (FGPS) a été confiée à la société de gestion de fonds de garantie des outre-mer (SOGEFOM). Cette dernière effectue, entre autres, la notification de l'octroi des garanties, leur suivi et l'instruction des dossiers de demande de mise en jeu des garanties.

Or, il s'avère que le volume des demandes de mises en jeu présentées par l'ADIE au FGPS ne permet pas un traitement individuel par la SOGEFOM au fil de l'eau. Alerté à de nombreuses reprises par la SOGEFOM sur la charge de travail induite et sur les délais de remboursement des garanties qu'elle pouvait difficilement tenir, le comité de gestion du FGPS a acté lors de la séance du 21 juillet 2022 de modifier les règles de gestion et de traitement des dossiers. Une nouvelle méthode, plus simple, basée sur l'échantillonnage a ainsi été adoptée (*voir le logigramme en pièce jointe*).

Un protocole d'accord entre la province Sud, l'ADIE et la SOGEFOM définissant ce nouveau processus de traitement, de contrôle et de paiement des mises en jeu des garanties présentées par l'ADIE a été rédigé par la SOGEFOM, en concertation avec les équipes de la province Sud et de l'ADIE. Pour des raisons de délais d'acheminement, ce protocole a déjà été signé par la direction métropolitaine de l'ADIE.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce nouveau processus implique également l'adoption par le bureau de l'assemblée de province d'un projet de délibération approuvant d'une part, l'avenant au mandat de gestion passé

entre la province Sud et la SOGEFOM, et d'autre part modifiant le règlement intérieur du FGPS. Ce projet de délibération est inscrit à la séance du BAPS programmée le 7 février 2023.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.